

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 01 mars 2022

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 01 mars 2022 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt-deux, et le premier mars, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Présents : M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, Mme BEJBOM Christina, M. BERTHIER Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CIOT Romuald, M. CORMINIER Eric, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, M. FONTE Sylvain, Mme GIRAUD Murielle, M. MAILHÉ Frédéric, M. MICHON Jean-Luc

Absents excusés : Mme GÜRKE Lise, M. CIOT Romuald

A donné procuration : Mme GÜRKE Lise à M. CURT Jean-Pierre

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 février 2022

Mme GIRAUD Murielle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2021 ;**
 1. Cours de musique aux écoles – année 2022 ;
 2. Participation frais annexes liés à la scolarité des élèves non résidant sur la Commune de Saint-Honoré ;
 3. Vote des subventions aux associations – année 2022 ;
 4. Mutualisation et valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie CEE – Convention entre la Commune et le Territoire d'Énergie Isère (TE 38) ;
 5. Conseil en Énergie Partagé Expert entre la Commune de Saint-Honoré et le Territoire d'Énergie Isère (TE 38) ;
 6. Construction du Chalet d'alpage à Charlet – Programme 2022,
 - Assistance à Membre de la Fédération des Alpagnes,
 - Demande d'aide au titre la mesure 07.61 du programme de Développement Rural Rhône Alpes « mise en valeur des espaces pastoraux » ;
 7. Participations financières à la MFR et à l'EFMA ;
 8. Réservoir les Alemans : contrat de maîtrise d'œuvre avec Alp'Etudes ;
 9. TE38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité et France-Télécom : Les Grands Prés D115C (réservoir les Alemans) ;
 10. Votes des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2021,
 - Budget communal,
 - Budget eau ;
 - **Diverses informations.**
-

Réunion du Conseil Municipal du 01 mars 2022

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 16 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE SÉANCE

AFFAIRES SCOLAIRES

N° 2022 – 001 – COURS DE MUSIQUE AUX ECOLES ANNÉE 2022

3060€ pour 2 sessions de 45h qui correspondent à 2 années scolaires différentes mais qui se chevauchent sur la même année civile côté budget.

Un spectacle sera proposé aux parents d'élèves pour la restitution du travail réalisé avec l'intervenant.

14 VOIX POUR

N° 2022 – 002 – AUGMENTATION PARTICIPATIONS FRAIS ANNEXES LIÉS À LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES NON RÉSIDANT SUR LA COMMUNE DE SAINT-HONORÉ

A la suite d'un travail mandaté par la préfecture pour connaître le coût du périscolaire pour un élève, il a été déterminé un coût de 1285€ pour un élève de maternelle et de 428€ pour un élève de l'école élémentaire.

Il n'est pas envisagé d'impacter le coût réel aux élèves extérieurs une proposition de réévaluation est envisagée pour les enfants extérieurs à la commune à 170€ au lieu de 100€, augmentation applicable à partir de septembre 2022.

14 VOIX POUR

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

N° 2022 – 003 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2022

Vote des subventions pour être inscrites au budget. Les subventions seront versées après la validation des budgets.

Montant total de l'enveloppe des subventions : 10 000€ pour 8 050€ attribuée.

Il reste une enveloppe de 1 950€ pour répondre aux demandes tardives ou exceptionnelles.

Dynamic Club St-Honoré	700.00 €
Sou des écoles St-Honoré	600 00 €
Ski Club AGS	150.00 €
ACM / Skyrace	1 000.00 €

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 01 mars 2022

Les amis du Pain	300.00 €
Football club Isère La Mure	150.00 €
Le Manège à Lire	1 000.00 €
ACCA St Honoré	450.00 €
Comité des Fêtes de Saint-Honoré	600.00 €
Coopérative scolaire école maternelle	1 900.00 €
Coopérative scolaire école élémentaire	1 100.00 €
Club de plongée Néré	100.00 €
<i>Divers (réserve en cas de nouvelles demandes en cours d'année 2022)</i>	<i>1 950.00 €</i>
TOTAL	10 000.00€

14 VOIX POUR

ENERGIES

N° 2022 – 004 – MUTUALISATION ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE CEE – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISÈRE (TE 38)

La commission logement a été alertée sur les consommations d'électricité de la salle des fêtes, qui a représenté un budget d'électricité important. L'AGEDEN a été sollicité pour nous conseiller sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

L'AGEDEN nous a orientés sur le TE38 pour effectuer un diagnostic complet.

14 VOIX POUR

N° 2022 – 005 – CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ EXPERT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-HONORÉ ET LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISÈRE (TE 38)

La convention proposée par le TE38 s'élève à 0.62€ / habitant soit 720€ par an sur 3 ans.

Ensuite l'AGEDEN interviendra pour les demandes de subvention et de travaux.

14 VOIX POUR

DOMAINE ET PATRIMOINE

N° 2022 – 006 – ADOPTION DE L'ASSISTANCE A MEMBRE DE LA FEDERATION DES ALPAGES – CONSTRUCTION CHALET DE BERGER A CHARLET – PROGRAMME 2022 POUR UN MONTANT ÉLIGIBLE PRÉVU DE 60 403.00 €

Réunion du Conseil Municipal du 01 mars 2022

Accompagnement de la Fédération des Alpagnes d'Isère pour la mission d'assistance technique (élaboration du permis de construire...).

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, et selon la grille tarifaire de l'Assistance à Membre jointe en annexe, les montants des deux interventions de la Fédération des Alpagnes s'élèvent à :

- Phase 1 : 2 657 € nets de taxes

- Phase 2 : 1 771 € nets de taxes

14 VOIX POUR

N° 2022 – 007 – CONSTRUCTION DU CHALET D'ALPAGE À CHARLET – PROGRAMME 2022 - - DEMANDE D'AIDE AU TITRE LA MESURE 07.61 DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RHÔNE ALPES « MISE EN VALEUR DES ESPACES PASTORAUX »

14 VOIX POUR

FINANCES LOCALES

N° 2022 – 008 – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA MFR ET À L'EFMA

La participation financière proposée les années précédentes était de 100€ par enfant de la commune. Cette année 7 enfants de la commune sont en apprentissage dans ces centres de formations.

14 VOIX POUR

EAU

N° 2022 – 009 – RÉSERVOIR LES ALEMANS : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC ALP'ETUDES

Création d'un réservoir de 200m³ avec une réserve incendie sur le hameau des Alemans pour un montant de 420 000€ HT.

Le forfait provisoire d'honoraires est fixé à 31 500.00 € HT correspondant à un taux de 7.5 % sur le coût prévisionnel des travaux.

14 VOIX POUR

N° 2022 – 010 – TE38 – TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET FRANCE-TÉLÉCOM : LES GRANDS PRÉS D115C (RÉSERVOIR LES ALEMANS)

Enfouissement des lignes électriques, reste à charge pour la commune 3 861€ pour l'électricité (grâce aux subventions à 80%) et pour France Télécom montant des travaux 12 157€.

Réunion du Conseil Municipal du 01 mars 2022

Ces travaux sont obligatoires pour les travaux futurs du réservoir.

14 VOIX POUR

FINANCES LOCALES

N° 2022 – 011 – VOTES DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – BUDGET COMMUNAL

Le Maire, ordonnateur, rappelle qu'il ne prend pas part au vote des comptes administratifs et de ce fait qu'il ne peut voter pour Lise GÜRKE.

La parole est donnée à MME Monique DESMOULINS, Adjointe aux finances.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative :

Le compte administratif 2021 du budget communal peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	203 869.35 €	0.00 €	15 687.87 €
Opérations de l'exercice	702 012.14 €	838 071.25 €	202 192.79 €	229 790.88 €
Totaux	702 012.14 €	1 041 940.60 €	202 192.79 €	245 478.75 €
<u>Résultat de clôture</u>		339 928.46 €		43 285.96 €

➤ Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- **DÉPENSES** 120 707.00 €
- **RECETTES** : 0.00 €

Le compte de gestion 2021 dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- **Compte administratif 2021** : 12 VOIX POUR

Réunion du Conseil Municipal du 01 mars 2022

- Compte de gestion 2021 : 14 VOIX POUR

N° 2022 – 012 – VOTES DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	46 648.35 €	0.00 €	159 405.90 €
Opérations de l'exercice	70 294.42 €	75 462.43 €	73 209.23 €	39 670.12 €
Totaux	70 294.42 €	122 110.78 €	73 209.23 €	199 076.02 €
<u>Résultat de clôture</u>		51 816.36 €		125 866.79 €

➤ Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- **DÉPENSES** : 92 000.00 €
- **RECETTES** : 0.00 €

Les résultats du compte de gestion 2021, dressé par le Comptable du Trésor, sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2021.

Compte administratif 2021 : 12 VOIX POUR

Compte de gestion 2021 : 14 VOIX POUR

DIVERS-INFORMATIONS

Réunion publique d'information le vendredi 18 mars à 18h de la nouvelle start up Rosi Solar

Note d'information sur le très haut débit d'Alsatis par ondes radio

Réservoir des Alemans, un point est fait sur les critères d'attribution des subventions :

Département 25% :

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 01 mars 2022

- Le prix de l'eau est à 1.23€ sur la commune incluant la part fixe (qui est de 40€) qui est partagée sur 120m³.
- L'indice linéaire de consommation qui doit être inférieur à un coefficient de 8. Celui de la commune est proche des 5.11km/jour.

Reste à définir avec les autres subventions selon le projet global, la DETR (préfecture), CLE

L'agence de l'eau ne finance plus les réservoirs, le plan est aujourd'hui terminé. Il n'était pas possible d'y prétendre car le terrain n'appartenait pas encore la commune.

A la suite des événements climatiques (fonte des neiges et précipitations) la commune a reçu une autorisation écrite du SYMBHI pour la remise en état des ruisseaux.

A la suite de la coulée de boue, le préfet a répondu le 18 janvier que le dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle est en cours d'instruction.

Point Ecoles : le nouveau protocole sanitaire n'impacte que les classes, le périscolaire n'est pas concerné.

Transport pour la piscine des élèves de la commune : les séances devaient débuter début janvier. 1 seule séance a pu être faite. Il y a un report jusqu'au 12 avril.

Un don de 5 capteurs de CO₂ et 2000 masques pour enfant a été fait par un parent d'élève, M. John DESMOULINS-COLAS. La commune remercie vivement cette initiative.

LA SÉANCE EST LEVÉE

À

22 H 25